

N°6 Comment aménager vos sentiers pour l'interprétation

OUTILS D'ACCUEIL ET D'INTERPRÉTATION

4.1 - Le choix des matériaux et l'impression

Lors de la création du sentier d'interprétation, il faut définir quelle sera la durée de vie des équipements. Cela conditionne le choix des matériaux à utiliser pour la réalisation des panneaux. Le constructeur doit garantir la durée de vie que vous avez estimée.

Le support doit être solide afin d'éviter le vandalisme. Il doit donner envie d'être respecté. Il ne faut en aucun cas laisser le sentier d'interprétation se dégrader, mais changer les équipements abîmés ou les détruire. Les teintes d'impression sont sélectionnées en fonction de leur harmonie avec la nature et de leur bonne tenue aux rayons ultra-violet.

Une durée de vie des équipements fixée au delà de 5 années pose un problème : non pas du point de vue de la résistance des supports, mais de la permanence des informations : les arbres poussent, les paysages évoluent, se modifient...

Il existe sur le marché des matériaux fiables, testés pour résister au vandalisme et aux ultra-violet. De plus en plus, on utilise la sérigraphie sur différents supports, tels que polycarbonates, films, adhésifs, PVC...

LA SIGNALÉTIQUE

Il faut éviter les matériaux différents d'une borne à l'autre ou d'un panneau à l'autre car une telle utilisation entraîne la confusion.

Les matériaux artificiels peuvent être employés, s'ils sont choisis de façon à ne pas choquer. Les panneaux ne doivent pas être hors échelle : ni trop petits car ils perdent en lisibilité, ni trop grands car ils deviennent «encombrants».

Pour la signalétique d'accès, les panneaux doivent indiquer la localisation du circuit. Il faut mettre en évidence l'entrée du circuit par des pré-portes et des portes. Une présentation du sentier et quelques renseignements sur le panneau d'accueil permettront aux visiteurs de se sentir bien accueillis. Tout au long du sentier, un balisage homogène évite une impression de confusion chez les visiteurs.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'AFB